Exercice 1

Nos sociétés sont, comme on l'a vu, hiérarchisées selon une stratification sociale qui est le produit de l'organisation de la production. Les individus ont ainsi une **position sociale**, c'est-à-dire une place dans la hiérarchie sociale, qui leur est donnée par la profession qu'ils exercent.

Pourtant, nos sociétés ne sont pas des sociétés où les statuts sociaux sont assignés, comme la société de castes indienne, ou la société d'Ancien Régime. Les individus naissent libres et égaux en droit. Ils peuvent changer de position sociale, par rapport à la position sociale qu'occupaient leurs parents, c'est-à-dire leur **origine sociale**, ou au cours de leur vie. Ils peuvent donc connaître de la **mobilité sociale**. La mobilité sociale s'oppose ainsi à la **reproduction sociale,** c'est-à-dire au fait qu'un individu occupe la même position sociale que ses parents.

La mobilité sociale est un enjeu essentiel dans nos sociétés démocratiques, fondées sur le principe d'égalité des individus. Une société où les individus seraient condamnés à occuper la même position sociale que leurs parents, quel que soit leur mérite individuel, nous apparaît, en effet, contraire à nos principes démocratiques. La mobilité sociale est donc fortement valorisée, comme un signe du caractère véritablement démocratique de notre société. Au contraire, la reproduction sociale est perçue comme non démocratique, comme un signe que les individus ne peuvent y progresser selon leur mérite.

Dans ce chapitre, nous essayerons de répondre à quatre grandes questions :

— Comment mesure-t-on la mobilité sociale, et quelles sont les limites de ces mesures ? Cela nous conduira à étudier les tables de mobilité et leurs limites.

— Quelles formes prend la mobilité sociale, en particulier aujourd'hui en France ?

— Quelles sont les causes de la mobilité sociale ?

Question 1 : Définissez la mobilité sociale.
Question 2 : Pourquoi la mobilité sociale est-elle valorisée ?

Exercice 2

Quand un individu change de profession par rapport à ses parents, il peut le faire de trois manières, qui conduisent à distinguer trois formes de mobilité sociale. Il peut occuper une position sociale située plus haut dans la hiérarchie socio-professionnelle : on parle alors de **mobilité ascendante**. Il peut également occuper une position sociale située plus bas dans la hiérarchie socio-professionnelle : on parle alors de **mobilité descendante**, ou encore de **déclassement**. À côté de ces formes de mobilité verticale, un individu peut, enfin, occuper une profession différente, mais située au même niveau dans la hiérarchie socio-professionnelle. On parle alors de **mobilité sociale horizontale**.

Question : Définissez et illustrez les trois formes de mobilité que distingue le texte.

Exercice 3 :

Les individus peuvent changer de position sociale par rapport à leurs parents, mais ils peuvent également le faire au cours de leur vie professionnelle. Le premier type de mobilité est désigné par le terme de **mobilité intergénérationnelle**, le second par celui de **mobilité intragénérationnelle**, que l'on appelle également parfois la **mobilité professionnelle.**

Les sociologues utilisent le plus souvent le terme de mobilité sociale uniquement pour désigner la mobilité intergénérationnelle et la plupart de leurs travaux ne portent que sur cette seule mobilité intergénérationnelle. Si, dans un texte, il est question de mobilité sociale sans autre précision, c'est la mobilité intergénérationnelle qui est évoquée. L'intérêt presque exclusif des sociologues pour la mobilité intergénérationnelle tient dans le fait que la mobilité intragénérationnelle est faible. Les

changements d'emplois ou d'entreprises durant une vie sont assez communs, mais ils conduisent rarement à de la mobilité sociale au sens strict (changement de position dans la hiérarchie sociale). Les individus changent d'emplois, mais rarement de position sociale : par exemple, un manutentionnaire peut devenir chauffeur, ou il peut changer d'entreprise, mais il demeure un ouvrier. Après l'âge de 30-35 ans, passée l'insertion définitive sur le marché du travail, la mobilité intragénérationnelle est donc faible. Moins de 20 % des hommes la connaissent.

Par ailleurs, les sociologues distinguent la **mobilité géographique** de la mobilité sociale. Le changement de lieu de résidence, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays (émigration), s'accompagne souvent d'une mobilité sociale (et c'est pour cela que les individus y consentent), mais ils ne sont pas, en tant que tels, un changement de la place qu'un individu occupe dans la hiérarchie socio-professionnelle.

Question 1 : Définissez mobilité intergénérationnelle et mobilité intragénérationnelle en illustrant chaque type par un exemple. Donnez une définition plus précise de la mobilité sociale que celle de l'exercice 1.
Question 2 : Pourquoi les sociologues, quand ils étudient la mobilité sociale, s'intéressent-ils essentiellement à la mobilité sociale intergénérationnelle ?
Question 3 : Définissez la mobilité géographique.

Exercice 4 :

La mesure de la mobilité sociale se fait à travers un outil privilégié : les tables de mobilité. Presque toutes les tables de mobilité portent sur la CSP des fils, qui est mise en rapport avec celle de leur père. On verra plus tard pourquoi, et en quoi cela constitue une limite de ces tables.

À partir des tables « brutes », on fabrique deux grands types de tables : les tables de destinée et les tables de recrutement. Les tables de destinée sont les plus communes (notamment dans le sujet de bac).

Les tables de destinée cherchent à mesurer la destinée sociale des individus (d'où leur nom). **Autrement dit, elles répondent à la question suivante : quelle est la probabilité que quelqu'un de telle origine sociale occupe telle position sociale ?** Ou, autrement dit, quelle est la probabilité que les enfants dont le père occupait telle CSP soit telle ou telle CSP ?

Par exemple, le 22 en haut à gauche de la table, se lit ainsi : 22 % des fils d'agriculteur exploitant sont devenus eux-mêmes des agriculteurs exploitants.

Avec une table de destinée, on fabrique donc des phrases du type : **X % des FILS de telle CSP sont devenus telle CSP**. Exemple : 26 % des fils d'employé sont devenus des ouvriers.

Les tables de destinée sont l'outil privilégié d'étude de la mobilité sociale, puisqu'elles nous permettent de savoir quelle est la probabilité qu'un individu d'une CSP donnée change ou non de CSP par rapport à son père, autrement dit, qu'il connaisse ou non de la mobilité sociale. Si vous avez un sujet sur la mobilité sociale, il est presque sûr qu'il sera accompagné d'une table de destinée. Il est donc essentiel de savoir les lire.

Par ailleurs, dans les tables de mobilité, il faut également lire les « marges », ici les lignes et les colonnes ensemble. Les marges permettent de décrire la structure sociale des personnes interrogées (autrement dit, des fils), pour la marge horizontale, et celle des pères, pour la marge verticale, c'est-à-dire comment était réparties les individus entre les différentes CSP dans les deux générations. On verra qu'il est important de connaître ces deux structures sociales.

Document 1 : Table de destinée des hommes de 40 à 59 ans en France en 2003 (*en %)*

Catégorie socioprofessionnelle du père	**Catégorie socioprofessionnelle du fils en 2003**						
	Agriculteur exploitant	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble (1)
Agriculteur exploitant	22	6	9	17	9	37	16
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	1	21	22	24	9	24	12
Cadre et profession intellectuelle supérieure	0	6	52	26	6	9	8
Profession intermédiaire	0	8	33	33	9	17	11
Employé	0	7	22	28	17	26	9
Ouvrier	1	8	10	23	12	46	**43**
Ensemble (2)	4	9	19	24	11	**34**	100

Source : Enquête FQP 2003, *Données sociales* INSEE, 2006
Champ : hommes, actifs occupés ou anciens ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans, en mai 2003.
(1) Structure socioprofessionnelle dans la génération des pères.
(2) Structure socioprofessionnelle dans la génération des fils.

(Attention : il n'y a pas de convention nettement établie pour les tables de mobilité. Elles sont très souvent représentées dans l'autre sens : les pères en colonnes et les fils en lignes. Il faut donc s'entraîner à les lire quel que soit leur disposition.).
Question 1 : Faites une phrase donnant la signification les trois nombres soulignés.
Question 2 : Combien de fils d'employé sont-ils devenus employés ? Combien sont-ils devenus des cadres ?
Question 3 : Pourquoi, si l'on fait la somme des % pour chaque ligne (sans prendre en compte la dernière case de la colonne ensemble) trouve-t-on 100 ?
Question 4 : Entourez tous les nombres situés dans la diagonale descendant de la gauche vers la droite du tableau. Faites une phrase avec chacun d'eux. Quel est l'intérêt de cette diagonale ?
Question 5 : Faites une phrase avec les deux données en gras.

Exercice 5 :

Les tables de recrutement (ou d'origine) visent à répondre à une autre question que celle des tables de destinée. **Les tables de recrutement répondent à la question suivante : dans une CSP donnée, d'où viennent les individus qui la composent (c'est-à-dire quelle était la profession de leur père) ?**

Par exemple, en France, en 2003, 88 % des agriculteurs exploitants avaient un père qui était lui-même un agriculteur exploitant.

Avec une table de recrutement, on fabrique donc des phrases du type : X % des individus de telle CSP avaient un PÈRE de telle CSP.

Avec les tables de recrutement, on se demande donc d'où *viennent* les individus qui composent un CSP donnée, c'est-à-dire quelle est la position sociale de leur père (leur origine sociale). Exemple : parmi les agriculteurs d'aujourd'hui (les fils), 88 % avaient un père agriculteur (document 2). Ce n'est pas du tout la même question que celle des tables de destinée, qui cherchent à savoir ce que l'on *devient* en fonction d'une origine sociale donnée. Exemple : 22 % des fils d'agriculteurs sont devenus des agriculteurs. Autrement dit, presque tous (88 %) les agriculteurs d'aujourd'hui ont un père

agriculteur, mais seulement 22 % des enfants d'agriculteur le sont devenus.

On peut illustrer la différence de la manière suivante : si j'entre dans la classe de TES2, je peux me demander quelle est la proportion d'élèves qui viennent de Poissy, de Carrière, etc. Je ferais alors une table de recrutement : 15 % des élèves de la classe viennent de Poissy, 10 % de Carrière, etc. Je peux également me demander quelle est la probabilité que l'on a, si l'on est né à Poissy dans les années 1990, que l'on soit aujourd'hui dans la classe de TES2 (une probabilité très très faible, mais pas nulle). Je ferai alors une table de destinée.

Document 2 : Table de recrutement pour la France en 2003 *(en %)*

Catégorie socioprofessionnelle du père	**Catégorie socioprofessionnelle du fils**						
	Agriculteur exploitant	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble (1)
Agriculteur	88	12	8	11	13	18	16
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2	29	14	12	10	9	12
Cadre et profession intellectuelle supérieure	1	6	24	9	5	2	8
Profession intermédiaire	1	10	20	16	9	6	11
Employé	1	7	11	11	14	7	9
Ouvrier	7	36	23	41	49	58	43
Ensemble (2)	4	9	19	24	11	34	100

Source : Enquête FQP 2003, *Données sociales* INSEE, 2006

Champ : hommes, actifs occupés ou anciens ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans, en mai 2003.
(1) Structure socioprofessionnelle dans la génération des pères.
(2) Structure socioprofessionnelle dans la génération des fils.

Question 1 : Faites une phrase avec les données soulignées.
Question 2 : Quelle proportion d'Artisan, commerçant et chef d'entreprise avait un père ouvrier ? Quelle proportion des cadres avaient un père ouvrier ? Et un père cadre ?

Exercice 6 :

Les tables brutes sont celles qu'obtiennent d'abord les sociologues quand ils font leur enquête : ils comptent le nombre de personnes qui correspondent à chaque situation, et le portent sur la table, dans chaque case.
Exemple : imaginons une société très simple, où il n'y a que deux CSP, les A et les B.

Table brute

CSP du père	**CSP du fils**		
	A	**B**	**Total**
A	7	3	10
B	6	14	20
Total	13	17	30

Dans cette société, il y a, par exemple, 7 personnes qui sont des A et ont un père qui est un A.

Question 1 : Lisez les quatre données soulignées.

Les tables brutes ont deux intérêts. Premièrement, c'est à partir d'elles que l'on fabrique les tables de destinée et les tables de recrutement.

a) **Fabriquer une table de destinée à partir d'une table brute**

Si on calcule les % « en lignes », on obtient une table de destinée.

Table de destinée

CSP du père	CSP du fils		
	A	B	Total
A	7 *7/10 × 100 = 70 %*	3	10
B	6	14	20
Total	13 *13 / 30 × 100 = 43,3 %*	17	30

Par exemple, si on veut connaître la proportion de fils de A qui sont devenus des A, il faut diviser le nombre de fils de A qui sont des A (soit 7) par le nombre total d'individus qui sont fils de A (10), que l'on trouve dans le total au bout de la ligne. On a donc comme probabilité de devenir A quand on a un père A : 7/10 × 100 = 70 %

Question 2 : Complétez le tableau. Faites une phrase pour les trois autres cases du milieu.
Question 3 : À quoi correspond la case du bas (43,3 %) ?

b) **Fabriquer une table de recrutement à partir d'une table brute**

Si on calcule les pourcentages « en colonnes », on obtient une table de recrutement.

Table de recrutement

CSP du père	CSP du fils		
	A	B	Total
A	7 7/13 × 100 = 53,8 %	3	10 10/30 × 100 = 30 %
B	6	14	20
Total	13	17	30

Par exemple, si on veut savoir la proportion de A qui on un père A, il faut diviser le nombre

d'individu A qui ont un père A (7) par le total des personnes qui sont des A (13) – total que l'on trouve dans le total au bout de la colonne. On a donc proportion de A qui ont un père A : 7/13 × 100 = 53,8 %

Question 4 : Complétez le tableau. Faites une phrase pour les trois autres cases du milieu.
Question 5 : À quoi correspond la case du bout de la première ligne (30 %) ?

Question 6 : Essayez maintenant de lire le document 1 page 208. Lisez les trois nombres que contient la case en haut à gauche (Agriculteur/Agriculteur).

c) L'évaluation de la mobilité totale observée

C'est à partir des tables brutes que l'on mesure la mobilité observée, c'est-à-dire le taux de personnes qui connaissent de la mobilité sociale, qui changent de position sociale d'une génération à l'autre, toutes CSP confondues.

Par exemple, dans cette société, 3 fils de A sont devenus des B et 6 fils de B sont devenus des A. Autrement dit, 3+6=9 enfants n'occupent pas la même position sociale que leurs parents. Donc 9 personnes sur un total de 30 ont connu de la mobilité. La mobilité observée est donc de 9/30 =30 %.

Question 7 : Quel est le taux de reproduction sociale ?
Question 8 : À partir du document 1 p. 208, calculez le taux de reproduction sociale en France. Déduisez-en le taux de mobilité.

Exercice 7 :

Les tables de mobilité sont l'instrument privilégié d'analyse de la mobilité sociale, car elles fournissent une « cartographie » très précises de celle-ci pour chaque CSP (on sait qui devient quoi), et elles permettent une mesure du taux total de mobilité (à travers les tables brutes).

Mais elles ont une série de limites, qui en diminuent la pertinence.

1) Les tables de mobilité excluent près de ¾ des adultes, ce qui diminue fortement leur pertinence en tant que mesure de la mobilité sociale de l'ensemble de la société.

a) Premièrement, les tables de mobilité excluent les femmes et leur mère. Les tables de mobilité s'intéressent exclusivement à la mobilité des hommes. Il en est ainsi parce que les femmes, jusque dans les années 1970, occupaient une position marginale sur le marché du travail. Aujourd'hui encore, leur taux d'activité demeure moins fort que celui des hommes. Autrement dit, pendant longtemps, et cela demeure partiellement vrai, la position sociale des femmes dans la hiérarchie sociale leur était donnée par leur mari, à travers leur mariage. Il n'y a donc pas de table qui mette en rapport fils ou filles et leur mère, parce que c'est la profession du père qui détermine leur origine sociale. Les tables qui mettent en rapport filles et leur père existent, mais ne sont pas considérées comme réellement pertinentes.

b) Les tables ne portent pas sur tous les hommes, mais uniquement sur ceux de 40 à 59 ans. En effet, l'hypothèse est que, avant ces tranches d'âge, un individu n'a pas atteint sa position sociale la plus haute de sa carrière professionnelle, et que, après, il sort progressivement du marché du travail.

c) Les tables ne portent que sur les Français nés en France, en raison de la difficulté qu'il y a à comparer les CSP d'un pays à l'autre.

2) Deuxièmement, les tables font l'hypothèse que la position sociale de chacune des professions demeure la même dans la hiérarchie socio-professionnelle. Or, ce n'est pas le cas. Par exemple, être professeur de lycée dans les années 1950 (génération des pères) correspondait à une position haute dans la hiérarchie socio-professionnelle. En 2003, la valeur sociale de cette profession a nettement

baissé. Par conséquent, on peut considérer qu'un fils de professeur de lycée qui est lui-même professeur de lycée a connu davantage une mobilité descendante qu'une immobilité sociale.

3) Enfin, les tables de mobilité sont sensibles au découpage de la société. Plus on multiplie les CSP, plus on distingue de groupes dans une société, plus forte apparaîtra la mobilité sociale, puisque plus il est probable qu'un individu n'occupe pas exactement la même CSP que son père. Par exemple, la distinction entre employé et ouvrier, deux CSP qui occupent une position proche dans la hiérarchie sociale, conduit à considérer comme mobiles tous les hommes dont le père était ouvrier et qui sont devenus employé, alors qu'ils sont plutôt immobiles.

Question 1 : Pourquoi les femmes sont-elles généralement exclues des tables de mobilité ? En quoi cela en limite la pertinence ?
Question 2 : Pourquoi le changement de la position qu'occupent les différentes professions dans la hiérarchie socio-professionnelle limite-t-il la pertinence des tables de mobilité ?

Exercice 8 : la mobilité sociale en France

Question 1 : À partir du document 1, en vous aidant de la diagonale, faites apparaître les CSP les moins mobiles et les plus mobiles.
Question 2 : Quand il y a de la mobilité vers où se fait-elle ? De manière ascendante ou descendante ? À proximité ou à distance ?

=> Synthétisez les informations de l'exercice 8 et de la question 8 de l'exercice 6.

Exercice 9 : L'évolution de la mobilité

Document 3 : Mobilité sociale structurelle et nette (en %)

	1977	1993	2003
Mobilité totale	**57**	65	**65**
dont mobilité structurelle	20	22	25
dont mobilité nette	37	43	40

Source : INSEE, enquêtes FQP, dans Données sociales 2006, Champs : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 1977, 1983, 2003

Question 1 : Faites une phrase avec les deux données soulignées. Déduisez-en l'évolution de la mobilité en France entre 1977 et 2003.

Exercice 10 : les formes du déclassement

Question : On parle de « déclassement social ». Mais peut-on s'entendre sur la définition que l'on donne à ce terme : est-ce que l'on parle de la situation des enfants par rapport à celle de leurs parents ? Est-ce que l'on parle d'un changement d'emploi, d'une perte d'emploi ?
Louis Chauvel : En fait, "déclassement", c'est comme « classe moyenne », ce n'est pas une appellation d'origine contrôlée, donc on peut entendre beaucoup de choses très différentes sous le même nom. Déclassement, il y a trois façons différentes de le voir.

Le cas n° 1, c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents. Camille Peugny travaille par exemple sur les gens qui étaient enfants des classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires. C'est le déclassement social intergénérationnel.

Le deuxième cas de figure, c'est quand on perd son emploi et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse. C'est le déclassement intragénérationnel.
Il y a un troisième sens au déclassement, c'est le déclassement scolaire : le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt.

En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers. Aujourd'hui, c'est 75 % catégorie employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômes bac, bac +2 ».

Louis Chauvel, Le Monde, 7 octobre 2009

Question 1 : définissez et illustrez chaque forme de déclassement

Exercice 11 : l'impact du déclassement

Plusieurs raisons expliquent le sentiment que « l'ascenseur social est bloqué » :
Tout d'abord, on monte toujours, mais on descend aussi plus souvent. Entre 1983 et 2003, si l'on prend les hommes et les femmes âgés de 30 à 59 ans, la proportion de personnes en ascension sociale est passée de 37,7 à 38,7 %. Mais, la part de ceux qui sont descendus dans la hiérarchie sociale par rapport à leurs parents a [encore plus augmenté]. Le rapport entre ceux qui montent et ceux qui descendent a diminué de 2,2 à 1,77. Si l'on ne considère que les 35-39 ans, ceux nés entre 1944 et 1948 avaient connu 2,2 fois plus souvent une montée dans l'échelle sociale qu'une descente. Pour les personnes nées entre 1964 et 1968, le chiffre est passé à 1,4.

Document 4 : Évolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983 – 2003 (en %)

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Rapport ascendants / descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Source : INSEE – Enquêtes emploi 1983 – 2003, Hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans

Au fond, ce qui marque les esprits, c'est le changement par rapport à la période précédente. Les Trente Glorieuses ont assuré une promotion sociale massive. Cette promotion existe toujours, mais à un niveau qui n'est plus du tout équivalent en partie du fait de la dégradation de l'emploi, alors que les jeunes sont de plus en plus qualifiés. Aujourd'hui le taux de précarité atteint 50 % chez les jeunes. Il faut un temps encore plus long pour s'insérer durablement dans l'emploi. Une partie des couches moyennes, issues de milieux modestes (ouvriers et agriculteurs notamment) voient leurs descendants peiner à rééditer les mêmes parcours alors qu'ils sont plus diplômés qu'eux.

Observatoire des inégalités, « La mobilité sociale », avril 2013

Question 1 : Montrez, en vous aidant du tableau, que le déclassement intergénérationnel est en hausse.
Question 2 : Quel impact cela a-t-il sur la perception qu'ont les individus de la mobilité sociale en France ?
Question 3 : Quelle autre forme de déclassement évoque le texte ? Quel impact a-t-elle sur la perception qu'ont les individus de la mobilité sociale ?

Exercice 12 :

Document 1

[Le déclassement], contrairement à une idée reçue, n'a pas augmenté au fil des générations. Parmi les enfants des classes moyennes nés en 1970 et ayant 30 ans au début des années 2000, on comptait à peu près la même proportion de déclassés que parmi les cohortes nées vingt ans plus tôt et ayant eu 30 ans au début des années 1980. En d'autres termes, le risque de déclassement est assez fort pour les enfants des classes moyennes, mais pas spécialement plus élevé que naguère. Un examen plus attentif de cette succession de cohortes relève que la proportion de déclassés a légèrement augmenté jusqu'aux cohortes ayant atteint 30 ans au début des années 1990, avant d'entamer un repli.

Dominique Goux et Eric Maurin, *Les nouvelles classes moyennes*, Seuil, 2012

Document 2 :

Question : Pourquoi le déclassement est-il devenu la préoccupation majeure en France ?

Eric Maurin : Il faut distinguer le déclassement et la peur du déclassement. Le déclassement est une réalité qui touche la société à la marge. […] L'immense majorité des Français reste en fait à l'abri de la déchéance sociale.

À l'inverse, la peur du déclassement est ressentie par l'ensemble de la société, y compris par les classes moyennes et supérieures, celles qui ont le plus à perdre. Cette peur est la conséquence de politiques publiques qui, depuis cinquante ans, ont systématiquement privilégié la protection de ceux qui ont déjà un emploi plutôt que le soutien de ceux qui n'en ont pas. Progressivement s'est constitué un rempart de droits sociaux entre les salariés à statut (CDI) et la précarité sociale.

L'aspect positif, c'est que les salariés en place ont été de mieux en mieux protégés. L'aspect négatif, c'est que cette barrière est devenue de plus en plus difficile à franchir pour tous les autres. Les salariés à statut en ont bien conscience qui craignent plus que tout de tomber de l'autre côté de la barrière. Plus les statuts sont protégés, moins souvent on les perd, mais plus on perd quand ils disparaissent. (…)

Interview d'Eric Maurin, *Le Monde*, 7 octobre 2009

Question 1 : Le déclassement est-il une réalité pour Eric Maurin ? Qui a-t-il vraiment concerné ?
Question 2 : Pourquoi la « peur du déclassement » est-elle si forte en France ?

Exercice 13 :

La première cause de la mobilité sociale est le changement de la structure sociale. On appelle **mobilité structurale** la part de la mobilité sociale qui est provoquée par le changement de la structure sociale. 40 % de la mobilité sociale en France en 2003 était de la mobilité structurale. Pour le dire différemment, 40 % de la mobilité sociale était provoquée, en France, en 2003, par le changement de la structure sociale. La transformation de la structure sociale joue donc un rôle important dans la mobilité sociale, dont il est essentiel de comprendre les mécanismes.

Question 1 : Qu'est-ce que la mobilité structurale ?

Imaginons une société à deux dates différentes t0 (époque de la génération des pères) et t1 (génération des fils). Cette société est constituée de trois CSP hiérarchisées : les A, B et C. Pour simplifier la question, on fait l'hypothèse que chaque père n'a un fils : il y a donc 35 individus aux deux dates. Voici un graphique qui décrit le nombre de personnes faisant partie de ces trois CSP, à ces deux dates.

Date t0: la génération des pères

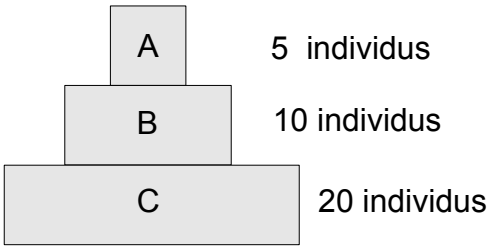

Date t1: la génération des fils

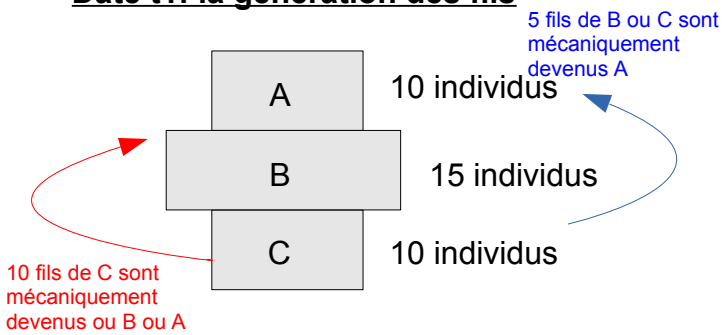

Comme on peut le voir la structure sociale s'est profondément modifiée de la génération des pères à la génération des fils. La société s'est moyennisée : de plus en plus d'individus appartiennent à la CSP du milieu (les B) ainsi que celle du haut (les A) et de moins en moins à la CSP du bas (les C). La transformation de cette société ressemble à celle de notre société, depuis la Seconde Guerre mondiale (et notamment durant les Trente Glorieuses).

La conséquence de cette modification de la structure sociale est d'avoir provoqué, mécaniquement, de la mobilité sociale (ascendante). En effet, il y avait 20 C chez les pères ; il n'y en a que 10 chez les fils. Par conséquent, mécaniquement, 10 fils de C n'ont pas pu devenir des C, puisqu'il n'y avait pas assez de « places » pour qu'ils le deviennent. Par conséquent, 10 fils de C ont connu une mobilité sociale ascendante : ils sont devenus soit des B, soit des A. Inversement, 5 individus ont pu devenir, mécaniquement, des A : en effet, il y avait 5 A chez les pères, et il y en a 10 chez les fils. Donc, même si tous les fils de A sont devenus des A, 5 fils de B ou de C le sont aussi « mécaniquement » devenus.

Question 2 : Comment la transformation de la société provoque-t-elle de la mobilité sociale ? Illustrez votre raisonnement avec notre société imaginaire.
Question 3 : À partir du document 1 de l'exercice 4, décrivez la transformation de la structure sociale en France entre la génération des individus de 2003 et celle de leur père. En particulier, identifiez-les CSP en déclin quantitatif et celles en croissance quantitative.
Question 4 : Décrivez la conséquence que cette transformation a eu sur la mobilité sociale en France.

Exercice 14 :

Pendant longtemps, pour penser le fait qu'une part de la mobilité sociale est due aux seuls changements de la structure sociale, les sociologues ont distingué trois notions :

1. La mobilité sociale dans son ensemble. C'est ce que l'on appelle la **mobilité totale**, ou la **mobilité observée**.
2. La part de cette mobilité qui est due à la transformation de la structure sociale, que l'on appelle la **mobilité structurelle**.
3. La part de cette mobilité qui n'est pas due à la transformation de la structure sociale, que l'on appelle la **mobilité nette,** qui est une mesure possible de la **fluidité sociale** (voir exercice 15 pour cette notion).

Si l'on préfère, on peut écrire cela sous la forme d'une équation :

mobilité totale = mobilité structurelle + mobilité nette

Question 1 : À partir du document de l'exercice 9, indiquez comment ont évolué mobilité structurelle et mobilité nette en France.
Question 2 : En quoi cela témoigne-t-il d'un « blocage » de la mobilité sociale en France ?

Exercice 15 :

Les sociologues opposent le plus souvent aujourd'hui la **mobilité observée** à la **fluidité sociale** (ou **mobilité relative**). Ce sont les notions qui apparaissent dans le programme officiel, et que vous devez connaître impérativement.

La mobilité observée correspond au taux absolu de mobilité : c'est la proportion de personnes qui connaissent de la mobilité, en raison (ou non) de la mobilité structurelle.

La fluidité sociale mesure, elle, le taux de **mobilité relative** des CSP les unes par rapport aux autres, au-delà, donc, des changements de la structure sociale entre les générations (au-delà de la mobilité structurelle). **La fluidité sociale est donc une mesure des chances respectives des enfants des différentes CSP d'atteindre telle ou telle CSP**. Ainsi, plus une société sera fluide, plus la chance de devenir cadre quand on est fils d'ouvrier sera proche de la chance de devenir cadre quand on est fils de cadre. Ces chances relatives sont indépendantes des transformations de la structure sociale. La fluidité sociale est donc une notion qui cherche à savoir si les enfants des différentes CSP ont les mêmes chances de réussite sociale les uns par rapport aux autres, au-delà même du fait que tous connaissent de la mobilité pour la seule raison que la structure de la société change. Pour le dire différemment, si une société est fluide, c'est qu'il y a une égalité des chances entre enfants de toutes les CSP.

La mesure de cette mobilité relative est généralement fournie par l'outil statistique que constitue le rapport de chances relatives, *odds ratio* en anglais (le terme anglais est généralement utilisé).

$$odds\ ratio = \frac{Probabilité\ qu'un\ fils\ de\ cadre\ devienne\ cadre / probabilité\ qu'un\ fils\ de\ cadre\ ne\ devienne\ pas\ cadre}{Probabilité\ qu'un\ fils\ d'ouvrier\ devienne\ cadre / probabilité\ qu'un\ fils\ d'ouvrier\ ne\ devienne\ pas\ cadre}$$

Exemple : en France, en 2003, un fils de cadre a 52 % de chance de devenir cadre et donc 48 % de chance de ne pas le devenir, soit un rapport de 1,08. Par ailleurs, un fils d'ouvrier a 10 % de chance de devenir cadre et donc 90 % de ne pas le devenir, soit un rapport de 0,11. L'*odds ratio* est donc de 1,08/0,11 = 10. Cela signifie que les fils de cadres ont 10 fois plus de chance que les fils d'ouvriers de devenir cadre plutôt que de ne pas le devenir. Si la société était totalement fluide, le ratio serait de 1 : l'égalité des chances serait parfaite.

(NB : Vous n'avez pas du tout à connaître la formule ci-dessus, uniquement le terme d'*odds ratio*, et à quoi cet indicateur sert : mesurer les chances relatives de mobilité, autrement dit la fluidité sociale).

Document 5 : L'avenir professionnel des fils de cadres relativement à celui des fils des autres PCS

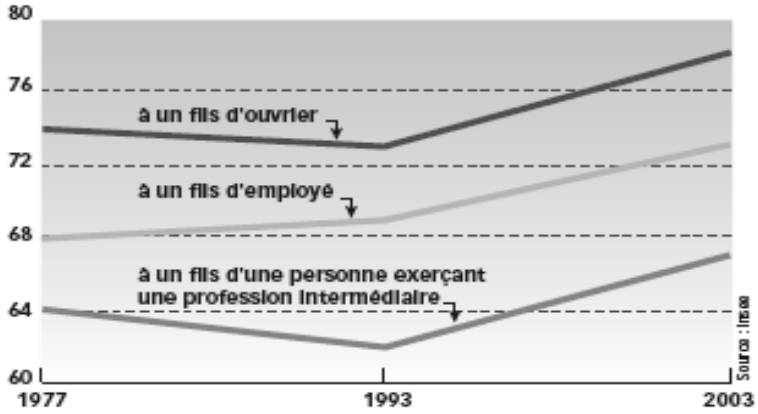

Champ : Homme actif ayant un emploi ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 1977, 1993 ou 2003.
Lire ainsi : en 2003, la probabilité qu'un fils de cadre occupe une position sociale supérieure à un fils d'ouvrier est de 78 %.

Question 1 : Pourquoi le document 5 présente-t-il une mesure de la fluidité sociale en France ?

Question 2 : Comment la fluidité sociale a-t-elle évolué ?

Exercice 16

Pierre Bourdieu a proposé, dans les années 1960, une explication sociologique des inégalités sociales de réussite scolaire. Pierre Bourdieu constate que l'école (au sens large) réclame des élèves la maîtrise d'une culture spécifique, où dominent les savoirs abstraits, un usage savant de la langue et une certaine « culture générale ». Cette culture est spécifique à l'école, mais elle est proche de la culture de « classe » des groupes sociaux en haut de la hiérarchie socio-professionnelle (les cadres, en particulier, mais également les… professeurs). Par conséquent, à travers la socialisation primaire, les parents de ces groupes sociaux transmettent une culture proche de la culture scolaire à leurs enfants. Le français que ces enfants parlent est, par exemple, plus riche en vocabulaire et utilise des registres de langue (soutenue) proches de ceux attendus par l'école. Par conséquent, les enfants des groupes sociaux situés en haut de la hiérarchie sociale dispose d'un avantage considérable du point de vue de la réussite scolaire. Pour Pierre Bourdieu, à travers la socialisation, les enfants acquièrent donc, en fonction de leur milieu social, un certain « capital culturel », c'est-à-dire un ensemble de savoirs et de savoir-faire, qui donne une prédisposition plus ou moins grande à la réussite scolaire en raison de sa proximité plus ou moins forte avec la culture scolaire.

Ce capital culturel est constitué de savoirs, comme la culture générale ou encore la richesse du vocabulaire. Mais il est également constitué de savoir-faire : la manière de parler, de participer en classe, par exemple. Ces savoir-faire découlent, en particulier, de ce que Pierre Bourdieu appelle des *dispositions*. Par exemple, les différences de savoirs permettent d'expliquer que les enfants de cadre réussissent mieux en français que les enfants d'ouvrier : la matière réclame une culture générale qui n'est que partiellement enseignée à l'école, et une maîtrise de la langue que possèdent les enfants de cadre et pas, le plus souvent, les enfants d'ouvrier. Mais comment expliquer que les enfants de cadre réussissent également mieux en mathématiques où le rôle de ce type de savoirs semble nul ? La réponse tient dans ces *dispositions* : en effet, les enfants de cadre apprennent également à s'intéresser à des raisonnements abstraits, sans applications pratiques. Au contraire, la culture ouvrière valorise les activités à finalité pratique (bricolage, etc.), et dévalorise les discours abstraits. Les enfants de cadre acquièrent ainsi une disposition à s'intéresser à des savoirs abstraits, comme les mathématiques, que ne possèdent pas de la même manière les enfants d'ouvriers. Cette disposition fait partie de leur capital culturel.

Les inégalités de réussite scolaire ont donc, pour Bourdieu, une origine sociale : elles découlent des différences de capital culturel dont disposent les enfants.

Question 1 : Qu'est-ce que le capital culturel ?
Question 2 : Pourquoi permet-il d'expliquer les différences sociales de réussite scolaire ?
Question 3 : Pour Pierre Bourdieu, l'école légitime les inégalités de réussite scolaire, en masquant leur origine sociale, et en en faisant le produit d'un « don » ou du « mérite ». Que veut-il dire ainsi ?

Exercice 17 :

Pour Boudon, l'origine des inégalités sociales de réussite scolaire tient dans les stratégies rationnelles des familles. Les familles sont des acteurs qui font des choix rationnels, et ce sont ces choix qui conduisent aux inégalités de réussite. Les familles s'efforcent, en effet, de maximiser l'utilité de la formation scolaire, sous la contrainte du coût que celle-ci impose (entretien des enfants qui ne travaillent pas, coût du matériel scolaire, coût du soutien scolaire, etc.). Or, les familles déterminent cette utilité en fonction de leur groupe de référence, qui dépend de leur position sociale. Chaque famille espère que son enfant parvienne à une position sociale au moins égale à la sienne, et si possible légèrement supérieure. « Une famille de niveau social élevé dont le rejeton a des chances de

devenir professeur des écoles y verra un échec, une famille d'ouvriers une réussite sociale. […] Ainsi, la cause la plus importante de l'inégalité des chances scolaires est que les familles et les adolescents tendent à déterminer leurs ambitions et leurs décisions en matière scolaire en fonction de leur position sociale : ce qui est un échec social pour une famille est une réussite sociale pour une autre. »[1]

À chaque choix d'orientation, les familles arbitrent ainsi entre l'avantage de la poursuite de la scolarité (et du type de scolarité (professionnelle, générale, etc.)) et son coût, en fonction de leur position sociale et, donc, de leur groupe de référence. Ainsi, pour une famille de cadres, poursuivre une scolarité générale, à la fin de la seconde par exemple, a un avantage immense, puisque c'est la condition pour que leur enfant devienne cadre, alors que son coût est, pour elle, relativement faible. Au contraire, pour une famille d'ouvrier, la voie professionnelle offre une possibilité de devenir ouvrier, ce qui est une ambition acceptable, pour un coût lui-même acceptable.

Ainsi, à niveau équivalent, un enfant de cadre sera poussé par ses parents à emprunter la voie générale, alors qu'un enfant ouvrier ne le sera pas. Les familles de cadre seront prêtes à d'importants investissements financiers dans la scolarité de leur enfant (cours de soutien, scolarisation dans le privé, etc.) s'il est en difficulté scolaire, alors que les familles d'ouvrier ne consentiront, à partir d'un certain niveau de scolarité, à ce que leurs enfants poursuivent leurs études que s'ils y réussissent particulièrement. À chaque choix d'orientation, les inégalités vont ainsi se renforcer.

1. Raymond Boudon, *La sociologie comme science*, La Découverte, 2010

Question 1 : Qu'est-ce qu'un choix rationnel ?
Question 2 : Pourquoi les familles ne font-elles pas les mêmes choix scolaires ?
Question 3 : Pourquoi les inégalités sociales vont-elles se cumuler au fur et à mesure du cursus scolaire ?
Question 4 : En quoi l'analyse de Boudon et de Bourdieu s'opposent-elles ?

Exercice 18 :

Il est souvent question de « démocratisation de l'enseignement » sans que l'expression soit clairement définie. Il faut distinguer deux significations bien différentes.

La première évoque un phénomène de diffusion de l'instruction jalonné, tout au long de l'histoire de l'école, par des controverses passionnées et des affrontements persistants. […]

La seconde signification de l'expression renvoie à une tout autre idée, celle de l'égalisation des chances scolaires. Dans cette perspective, la démocratisation de l'école est acquise si l'accès aux études est de moins en moins dépendant de variables telles que le milieu social, le sexe, l'origine nationale ou géographique.

Cette seconde signification du terme démocratisation est radicalement différente de la précédente. Ainsi, en France, la diffusion de l'accès au bac est incontestable : le taux de bacheliers par génération passe de 5 % en 1950 à plus de 60 % au début du XXIe siècle. Pour autant, l'accès à l'enseignement supérieur demeure très différent selon l'origine sociale, et l'entrée aux grandes écoles est, sur la même période, restée quasiment inaccessible aux enfants d'origine populaire. De même que la société française n'est pas aujourd'hui considérée comme plus égalitaire qu'en 1950 parce que le taux d'équipement des ménages en réfrigérateur est désormais proche de 100 %, l'élargissement de l'accès au bac n'est pas davantage un indicateur pertinent de la réduction des inégalités devant l'école.

Autrement dit, une égalisation des chances d'accès dans les classes de seconde ou de terminale ne préjuge en rien de la démocratisation des niveaux d'études plus élevés où se concentrent les inégalités sociales les plus fortes. La clarté des débats impose donc de distinguer les phénomènes de diffusion et de démocratisation afin d'éviter des amalgames politiquement arrangeants mais scientifiquement condamnables.

P. Merle, *La démocratisation de l'enseignement*, La découverte, 2002

Question 1 : Quels sont les deux sens du terme de « démocratisation scolaire » ?
Question 2 : La diffusion de l'instruction est parfois qualifiée de « démocratisation quantitative » ou de « massification ». Pourquoi ?
Question 3 : Pourquoi est-il important de distinguer le deux sens du terme de « démocratisation scolaire » ?

Exercice 19 :

Selon Pierre Merle, « pour le lycée sur la période 1985-2000, marquée par un allongement massif de la scolarisation en second cycle, la démocratisation est nettement ségrégative. » En d'autres termes, les enfants de cadres sont toujours plus surreprésentés dans les filières d'excellence (principalement dans les sections scientifiques). Parallèlement, on constate une « prolétarisation » du recrutement des filières technologiques et professionnelles. Pour rendre compte de ce phénomène, Pierre Merle invente donc la « démocratisation ségrégative ». Ce concept paradoxal lui paraît plus juste. […]

En moins de vingt ans, le taux d'accès au bac par génération est passé de 25 % à plus de 60 %. Dans le débat sur l'école, cette performance impressionnante est systématiquement mise en avant par ceux qui défendent les mérites d'un système éducatif français injustement accusé d'immobilisme et de conservatisme. En imposant le collège unique et en scolarisant aujourd'hui 83 % des jeunes de 18 ans, la République n'a-t-elle pas gagné le pari de la massification ? […]

Hélas, […] entre 1984 et 1994, le recrutement social des classes terminales s'est transformé, selon Pierre Merle, de la manière suivante : « Plus une série présente un recrutement populaire, plus la prolétarisation de son recrutement tend à augmenter, si bien que les écarts sociaux entre les séries bourgeoises et populaires augmentent de façon sensible. » Ainsi, on observe une « prolétarisation » du recrutement des terminales G, devenues terminales STG, où la part des élèves d'origine populaire est passée de 58 à 62 %. Toujours de 1984 à 1994, la part des élèves « d'origine supérieure » en terminale S ne variait que légèrement (de 28,4 à 29,2 %). Mais elle a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années : avec 34,5 % d'enfants « d'origine supérieure » en 1999, la terminale S s'est manifestement embourgeoisée. Pierre Merle note que ce mouvement de démocratisation ségrégative est plus net encore après le bac : « Dans l'enseignement supérieur, la diversité des filières assure, plus encore que dans le second degré, une homogénéisation sociale des publics scolaires. » Entre 1984 et 1994, la part d'enfants de cadres montait de 38 à 43 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles, tandis qu'elle baissait de 32 à 30 % dans les universités. Les grandes écoles fonctionneraient donc de plus en plus comme une « machine de reproduction des élites », selon la formule proposée par Jacques Attali en 1998.

A. Aufray, *Libération,* avril 2000

Question 1 : Pourquoi Pierre Merle utilise-t-il le terme paradoxal de « démocratisation ségrégative » ?
Question 2 : Montrez la pertinence de son analyse à partir du document b du document 13 p.214
Question 3 : Montrez la pertinence de son analyse à partir du document 16 p.215

Exercice 20 :

Niveau d'études du fils par rapport au père	**Groupe socioprofessionnel du fils par rapport au père**		
	Supérieur	Égal	Inférieur
Supérieur	53 %	40 %	7 %
Égal	23 %	69 %	8 %
Inférieur	16 %	56 %	28 %
Ensemble	37 %	54 %	9 %

Champ : hommes de 40 à 59 ans en 1993

Source : INSEE

Question 1 : Avoir un diplôme supérieur à celui de son père permet-il de bénéficier d'une mobilité sociale ascendante ?
Question 2 : Poursuivre plus loin que son père sa scolarité est-il pourtant inutile ?

Exercice 21 :

En 1961, Charles Anderson fait le constat que le fait qu'un individu accroisse son niveau de diplôme par rapport à celui de son père ne lui apporte qu'une probabilité faible d'accroître corrélativement sa position sociale par rapport à celle de son père. C'est ce que l'on appelle depuis le **paradoxe d'Anderson**.

Pour le dire différemment, de la génération du père à la génération du fils, un diplôme supérieur conduit à occuper une position sociale identique à celle de son père, et non supérieure. La **rentabilité sociale des diplômes a donc diminué** : il faut avoir un diplôme plus élevé pour accéder à une même position sociale que son père.

Raymond Boudon a proposé une explication classique de ce paradoxe : il y voit le résultat d'un effet pervers. Les individus, pour R. Boudon, sont rationnels, et cherchent à obtenir une position sociale légèrement supérieure à celle de leur père (ou au moins identique). Par conséquent, ils cherchent à obtenir un diplôme supérieur à celui de leur père : « un raisonnement rationnel conduit donc tous ceux qui ne souhaitent pas descendre de l'échelle sociale à faire des études plus poussées que celles de leurs parents. » Le problème est que cette stratégie ne fonctionne que si chaque individu était le seul à la mener : « comme chacun prend la même décision, il en résulte un effet d'agrégation pervers qui consiste en une diminution du rendement social du diplôme » (R. Boudon). Si un seul fils de profession intermédiaire décide d'avoir un niveau de diplôme plus élevé que celui de son père pour devenir cadre, il y parviendra sans difficulté. Mais cela n'est plus vrai si *tous* les fils de professions intermédiaires agissent de la même manière : il n'y aura pas assez de postes de cadres pour les « accueillir », bien qu'ils aient le diplôme qui était jusque-là nécessaire pour devenir cadre. Par conséquent, si le nombre de personnes qui disposent du diplôme nécessaire pour devenir cadre augmentent plus vite que le nombre de postes de cadres, alors des personnes qui ont ce diplôme ne deviendront pas cadres. L'inflation du nombre de diplômes conduit à la baisse de l'efficacité sociale du diplôme.

Le paradoxe d'Anderson montre qu'il ne faut donc pas avoir des attentes trop grandes dans la démocratisation scolaire : en 1950, l'immense majorité des personnes qui avaient le bac comme diplôme le plus élevé devenaient cadre. En 2002, c'était le cas de 20 % d'entre elles. Pourquoi ? Parce qu'en 1950, il y avait 8 % de cadres parmi les actifs, mais seulement 10 % d'une génération avait le bac. En 2002, il y avait 15 % de cadre (deux fois plus), mais 65 % d'une génération avait le bac (6,5 fois plus). Seul une minorité de bacheliers pouvaient donc devenir cadre en 2002.

Question 1 : En quoi consiste le paradoxe d'Anderson ?
Question 2 : Pourquoi le paradoxe d'Anderson est-il la conséquence d'un « effet pervers » ?
Question 3 : En quoi permet-il d'expliquer que la démocratisation de l'éducation ne débouche pas pour autant sur une plus grande fluidité sociale ?

Document 6

Taux d'accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine, en 2002 (en %).

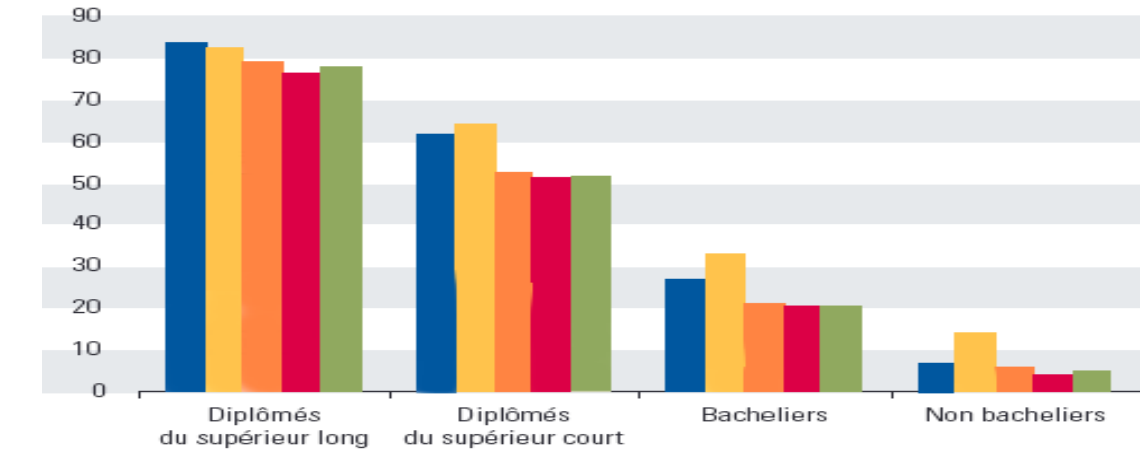

Lecture : en mars 2002, parmi les hommes actifs diplômés de l'enseignement supérieur long, 83 % exercent une profession supérieure ou intermédiaire.

Champ : personnes occupant un emploi ou au chômage ayant achevé leurs études initiales depuis 2 à 9 ans

Source : INSEE, *Enquête emploi*, mars 2002